



LOGEMENT HABITAT



Promouvoir et soutenir l'émergence de projets en faveur du logement des jeunes adultes et des familles

Objectifs	Impulser des projets d'habitats alternatifs et favoriser l'accès au logement.
Critères d'éligibilité	Les projets répondant à ces objectifs peuvent être portés par tout type d'opérateur du logement.
Critères d'exclusion	Les activités et services existants et déjà couverts par un financement Caf (PS/fonds locaux) et ou le fonctionnement pérenne des structures ou services qu'il aura permis de créer.

Orientations des projets

Soutenir les projets visant l'émergence d'habitats alternatifs :

- logement intergénérationnel : partage de la résidence entre une personne âgée de plus de 60 ans et un jeune de moins de 30 ans,
- logement solidaire : pour les personnes en grande difficulté qui n'ont pas accès au logement social ou qui nécessitent une attention particulière dans leur parcours logement (ex : intermédiation locative, agence immobilière à vocation sociale, réfugiés, etc.),
- logement partagé : partage d'un logement indépendant et autonome avec mutualisation de services (buanderie, jardins, etc.) entre personnes de toute génération motivée par un projet de vivre ensemble (ex : maison Bastide),
- logement adapté : forme d'habitat comprenant les terrains familiaux en location ou de pleine propriété et les habitats mixtes avec une partie en dur et une caravane à proximité

Soutenir de manière ponctuelle l'émergence de projets visant la création de services et actions ayant pour objectif de rendre effectif l'accès au logement des jeunes (décohabitation/autonomie, mobilité professionnelle, ...) et des familles, par une meilleure organisation de la rencontre entre l'offre et la demande de logement et le renforcement de l'accompagnement à l'entrée dans les lieux.

Dépenses éligibles	Calcul de l'aide
Le montant sera défini en concertation avec le porteur, au regard d'un cahier des charges précis et validé avec la Caf.	Maximum 80% du budget total présenté. Elle est subordonnée à la complétude d'une fiche de candidature unique. Celle-ci sera envoyée après une première demande à l'initiative du porteur.



Renforcer la lutte contre la non-décence

Objectifs	Réaliser des diagnostics de décence des logements.
Critères d'éligibilité	Les diagnostics peuvent être réalisés par une structure compétente dans le domaine.

Orientations des projets

La loi Alur a renforcé les missions de la branche Famille dans ce domaine, notamment en lui donnant la capacité à agir sur les prestations d'aide au logement au moyen d'une mesure de conservation des aides pour les allocataires occupant un logement non décent. Cette mesure applicable aux logements du parc privé constitue un levier pour mobiliser les bailleurs et favoriser la réalisation des travaux de mise aux normes de décence des logements.

Dépenses éligibles	Calcul de l'aide
L'aide est octroyée en fonction du nombre de diagnostics annuels.	Au cas par cas.

Aire de jeux terrain multisports

Objectifs	Apporter un soutien à la création d'espace de jeux
Critères d'éligibilité	Toute création d'aire de jeux, de terrains multisports portée par une collectivité locale

Orientations des projets

Soutenir les dynamiques des collectivités territoriales qui souhaitent aménager des espaces collectifs intergénérationnels dans l'objectif de développer le lien social.

Dépenses éligibles	Calcul de l'aide
Toutes dépenses d'investissement liées à la création.	Pour la création : aide forfaitaire de 4 500 €. Pour la rénovation : 50% du coût des travaux dans la limite de 4 500 €.

